

# Annnonce aux Médias

## Direction de la Communication

Réf: MA031f09

Tél. +33 3 88 41 25 60

Fax +33 3 88 41 39 11

Internet: [www.coe.int](http://www.coe.int)

e-mail: [pressunit@coe.int](mailto:pressunit@coe.int)



30.03.2009

### 47 Etats membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
«L'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine»  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

## Première réunion du Comité d'experts chargé d'élaborer une Convention contre toute forme de violence à l'égard des femmes

**Dates :** 6-8 avril

**Lieu :** Strasbourg (France), Bâtiment de l'Agora (Salle G03)

**Descriptif :** Chargé d'élaborer un ou plusieurs instruments juridiques contraignants pour prévenir et combattre la violence domestique et d'autres formes de violence à l'égard des femmes, protéger et soutenir les victimes de tels actes de violence et poursuivre les auteurs, le Comité d'experts gouvernementaux se réunira pour la première fois du 6 au 8 avril, à Strasbourg.

La première réunion du Comité ad hoc pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (CAHVIO) sera consacrée à l'examen de son mandat et au champ d'application du futur instrument qui devrait voir le jour en 2010.

Des violences physiques, sexuelles ou psychologiques, aux mariages forcés, crimes d'honneur et mutilations génitales, la violence à l'égard des femmes est un phénomène de grande ampleur, comme l'indique la [Recommandation Rec\(2002\)5 sur la protection des femmes contre la violence](#), qui recense les violences commises au sein de la famille ou du foyer.

Selon une analyse réalisée par le Conseil de l'Europe en 2006 :

- un cinquième à un quart des femmes subissent des violences physiques au moins une fois dans leur vie d'adulte et plus d'un dixième des femmes sont victimes de violences sexuelles avec usage de la force ;
- les femmes risquent davantage d'être agressées physiquement ou sexuellement par d'anciens partenaires, ce qui montre qu'elles ne sont pas assez protégées lorsqu'elles mettent fin à une relation abusive ;
- le coût de la violence domestique pour la société est énorme. Des études ont montré que dans certains pays il peut s'élever jusqu'à 34 milliards d'euros par an.

Le Conseil de l'Europe a mené, à l'échelle gouvernementale, parlementaire, locale et régionale, une vaste campagne de sensibilisation contre la violence domestique à l'égard des femmes qui s'est achevée en 2008. L'élaboration d'un instrument juridique contraignant constitue un pas supplémentaire vers un plus grand respect des droits les plus fondamentaux de la femme.

Le deuxième réunion du Comité ad hoc est prévu du 25 au 27 mai 2009.

**Informations pratiques :** La réunion est fermée à la presse. Des interviews pourront néanmoins être organisées sur place.

**Plus d'informations :** [www.coe.int/violence](http://www.coe.int/violence)

**Contact presse :** Estelle Steiner

tél. +33 (0)3 88 41 33 35, mobile +33 (0)6 08 46 01 57, [estelle.steiner@coe.int](mailto:estelle.steiner@coe.int)

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: [Council.of.Europe.Press@coe.int](mailto:Council.of.Europe.Press@coe.int)